

## Rapport de présentation

### Comité social d'administration – Administration Centrale

Service présentant le texte	Intitulé du document présenté en CSA – AC	Date
DGPR	Actualisation du décret et de l'arrêté d'organisation de l'administration centrale	XX

L'article 8 du décret du 9 juillet 2008 et les articles 8 et suivants de l'arrêté du 9 juillet 2008 - portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire - fixent l'organisation de la direction générale de la prévention des risques.

Il est proposé de modifier l'organisation de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) afin d'en améliorer l'efficacité et la visibilité.

D'une part, il est proposé de transformer en sous-direction le département des affaires générales et des systèmes d'information (DAGSI).

D'autre part, il est proposé d'opérer un certain nombre de simplifications d'intitulés de services et de sous-directions, pour rendre leurs missions plus directement lisibles.

#### **I. Les évolutions portées dans le cadre des modifications apportées à l'arrêté**

##### **I.1 La création d'une sous-direction des ressources**

Le département des affaires générales et des systèmes d'information, directement rattaché au directeur général de la prévention des risques, exerce une importance et une diversité de missions qui le rendent déjà de fait assimilable à une sous-direction. Il intervient dans quatre domaines d'activité majeurs et bien distincts :

- la tutelle administrative et financière des établissements publics relevant de la DGPR ;
- la gestion de proximité des agents de la DGPR, la gestion des moyens afférents, ainsi que le suivi des questions écrites et du courrier parlementaire ;
- les missions budgétaires, la programmation et le suivi de l'exécution du programme 181 « Prévention des risques », l'exécution comptable et l'appui à la commande publique, ainsi que, à compter de 2025, le pilotage du nouveau programme 235 « Sécurité nucléaire »,
- la stratégie numérique de la DGPR, le conseil et l'appui à la mise en œuvre des systèmes d'information « métiers », ainsi que la synthèse de différentes fonctions transversales (RSSI, open data, RGPD, rationalisation du parc applicatif) pour le compte de tous les services de la direction.

Il est constitué d'un bureau des ressources humaines et de la logistique (BRHL), d'un bureau du budget, des affaires financières et des achats (BAFA), et d'une mission numérique et données (MND).

Dans un contexte de développement constant des missions de ce département en appui à celles de la direction générale, cette transformation en sous-direction permettra :

- D'améliorer la visibilité de l'organisation pour les interlocuteurs internes et externes, en cohérence avec l'organisation des services support constatée dans les autres directions du ministère

- D'affirmer la reconnaissance de métiers et de compétences essentiels au fonctionnement de la direction.

Impact RH :

Il en résulte la création d'un emploi de sous-directeur et la suppression du poste de chef de département.

## I.2. Le changement de dénomination de services et de sous-direction

Il est proposé de modifier les intitulés de certains services et sous-directions au sein de la direction générale de la prévention des risques comme suit :

Intitulé actuel	Nouvel intitulé
<b>Service des risques sanitaires liés à l'environnement des déchets et des pollutions diffuses</b>	<b>Service santé environnement et économie circulaire</b>
<b>Sous-direction santé environnement, produits chimiques, agriculture</b>	<b>Sous-direction santé environnement</b>
<b>Sous-direction déchets et économie circulaire</b>	<b>Sous-direction de l'économie circulaire</b>
<b>Service des risques naturels et hydrauliques</b>	<b>Service des risques naturels</b>
<b>Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations</b>	<b>Service central Vigicrues</b>
<b>Sous-direction de la connaissance des aléas et de la prévention</b>	<b>Sous-direction des aléas et des ouvrages hydrauliques</b>

L'évolution proposée permettra d'assurer une meilleure lisibilité des missions des services et sous-directions concernés, en interne comme en externe, avec de surcroît une simplification des sigles.

### **Service santé environnement et économie circulaire**

Le nom du service des risques sanitaires liés à l'environnement, des déchets et des pollutions diffuses s'est avéré avec le temps difficilement compréhensible et particulièrement long à énumérer. Or, depuis sa création, deux terminologies ont émergé, à la fois chez les spécialistes des sujets, mais aussi au moins dans une partie du grand public. Il s'agit des termes santé-environnement et économie circulaire. Pour la santé environnement, ces termes résument le fait qu'il s'agit de prendre en compte les effets d'une dégradation de l'environnement sur notre santé. Pour l'économie circulaire, ce terme a progressivement remplacé les termes "gestion des déchets", à force de faire émerger des filières de recyclage et de réemploi. Il s'agit donc, dans le cadre du changement de nom, d'employer des termes plus utilisés par les professionnels (acteurs économiques, politiques, ONG) et cohérents avec la compréhension que le grand public peut accorder au sujet.

### **Sous-direction santé environnement**

La dénomination précédente, sous-direction "santé environnement, produits chimiques et agriculture" constituait la succession des termes utilisés dans la dénomination des trois bureaux constituant la sous-direction, le bureau de la santé environnement, le bureau des produits chimique, et le bureau des biotechnologies et de l'agriculture. Or l'ensemble des bureaux contribuent en réalité à une meilleure réduction des effets sanitaires dus à une dégradation de notre environnement. Il s'agit donc, avec le nouveau nom, de faire plus court, et mieux résumer le sens donné à la mission de la sous-direction, comme expliqué dans l'argumentaire du changement de nom du service.

### **Sous-direction de l'économie circulaire**

Comme également évoqué pour le changement du nom du service, le terme "économie circulaire" a pris définitivement le pas sur le terme "gestion de déchets". Il est plus large, il vise la prévention de la production de déchets, et donc une

meilleure gestion des ressources, il vise également à favoriser le réemploi de objets, il vise enfin à plus recycler les objets qu'on ne sait plus réemployer, ou en valoriser le contenu énergétique. Il est donc proposé de supprimer le mot "déchets" du nom de la sous-direction en charge du sujet.

### **Service des risques naturels**

Il est proposé de simplifier le nom du service des risques naturels et hydrauliques en service des risques naturels pour le rendre plus cohérent avec l'appellation simplifiée du service des risques technologiques d'une part, et, d'autre part, pour le rendre plus compréhensible. En effet, le « H » actuel questionne souvent nos interlocuteurs car il ne renvoie pas explicitement aux ouvrages hydrauliques. Aussi pour gagner en lisibilité il est proposé de supprimer le mot « hydrauliques » de la dénomination du service.

### **Service central Vigicrues**

Le SCHAPI (service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations) est le service à compétence nationale, opérateur de la vigilance sur les crues. A ce titre, il est la tête de réseau des services de prévision des crues et des unités d'hydrométrie des DREAL qui constituent avec lui le réseau Vigicrues. Outre, les travaux techniques conduits pour le réseau, le SCHAPI est responsable des vigilances-crues déclenchées sur le réseau surveillé à partir des productions des services des DREAL. Depuis maintenant plus de 20 ans (2006 pour la mise en œuvre opérationnelle), cette information sur les crues est reconnue des autorités de gestion de crise et du grand public au travers des média qui la diffusent : le site internet [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr) et son équivalent sur smartphone depuis 2022, l'application Vigicrues. Vigicrues est ainsi devenue une marque connue et reconnue de tous et notamment des territoires.

La nouvelle dénomination permet ainsi que le SCHAPI soit mieux identifié comme chef de file du réseau Vigicrues et soit lui-même le premier porteur de cette marque.

### **Sous-direction des aléas et des ouvrages hydrauliques**

En conséquence de la proposition d'évolution du nom du service, il est proposé de modifier le nom de la sous-direction chargée de l'activité « thématique », actuellement sous-direction de la connaissance des aléas et de la prévention, en sous-direction des aléas et des ouvrages hydrauliques. Cette nouvelle dénomination décrit mieux le champ de compétence de la sous-direction en recouvrant à la fois l'activité des bureaux qui pilotent la prévention des risques associés à chaque aléa naturel (bureau des risques d'inondation et littoraux et bureau des risques naturels terrestres) et celle du service à compétence nationale chargé de la sécurité des ouvrages hydrauliques.

#### Impact RH :

Les changements de dénomination n'ont pas d'impact sur les missions et les postes.

Les agents ont été informés officiellement le 25 juillet des évolutions. Outre l'information relayée dans les réunions d'équipe à différents niveaux, une réunion du département le 4 septembre a permis de présenter le projet à l'ensemble des agents avec un temps d'échange.

## **II. Le projet de décret**

Il acte les changements de noms pour les deux services concernés.

## **III. Le projet d'arrêté**

Le projet d'arrêté est présenté dans un document de trois colonnes, présentant :

- la rédaction actuelle ;
- les modifications ;
- la version légistique.

**Article 8** (direction générale de la prévention des risques)

Cette évolution acte les changements de dénomination de deux services et la création d'une sous-direction des ressources.

**Article 8.2** (service des risques sanitaires liés à l'environnement, des déchets et des pollutions diffuses)

Cette évolution acte les changements de dénomination des deux sous-directions du service santé environnement et économie circulaire.

**Article 8.2.1** (sous-direction santé-environnement, produits chimiques, agriculture)

Cette évolution acte le changement de dénomination pour la sous-direction santé-environnement.

**Article 8.2.2** (sous-direction sous-direction déchets et économie circulaire)

Cette évolution acte le changement de dénomination pour la sous-direction de l'économie circulaire.

**Article 8.3** (service des risques naturels et hydrauliques)

Cette évolution acte le changement de dénomination pour le service des risques naturels.

**Article 8.3.1** (service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations)

Cette évolution acte le changement de dénomination pour le service central Vigicrues.

**Article 8.3.2** (sous-direction de la connaissance des aléas et de la prévention)

Cette évolution acte le changement de dénomination pour la sous-direction des aléas et des ouvrages hydrauliques.

**Article 8.3.2** (création)

Cette évolution acte la création de la sous-direction des ressources.